RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Le projet d'extension de réseau à Saint-Marc-des-Carrières a été approuvé le 19 juin 2018, par la décision D-2018-075 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

Au 30 septembre 2018, l'installation de la conduite est avancée à 86 % soit 12,5 km sur 14,5 km de tracé. La réalisation des travaux se déroule selon le plan convenu initialement. La mise en gaz de la conduite d'acier est planifiée à compter du 10 octobre 2018. La mise en gaz de la conduite plastique est quant à elle prévue le 23 octobre 2018. La construction des branchements d'immeuble est prévue débuter le 15 octobre 2018. La mise en service de l'extension de réseau sera complétée pour le 25 octobre 2018.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les réalisations et projections au 30 septembre 2018 en ce qui a trait au nombre de clients et aux volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalisations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10^3m^3	Nombre de clients	Volumes 10^3m^3
Novembre 2018-Octobre 2019	17	807	20	794
Novembre 2019-Octobre 2020	27	1 512	31	1 579
Novembre 2020-Octobre 2021	33	1 547	33	1 592
Novembre 2021-Octobre 2022	33	1 547	33	1 592
Novembre 2022-Octobre 2023	33	1 547	33	1 592

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2018 et la projection des coûts qui sont requis pour terminer le projet.

Il est à noter que les montants budgétés initialement ont été ajustés par rapport à ceux présentés dans la demande d'investissement afin de se conformer au paragraphe 73 de la décision D-2018-075, dans lequel la Régie demande à Énergir de réaliser le projet selon la condition que le TRI du projet rencontre le seuil de rentabilité du CCP avant impôt de 5,43 %.

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

Au 30 septembre 2018, la prévision finale de coût est inférieure de 500 k$ par rapport au budget initial. Les principales explications justifiant l'écart sont les suivantes :

Main d'œuvre interne : le dépassement des coût de cette rubrique budgétaire s'explique principalement par la sous-estimation du temps nécessaire de la salle à dessin pour la réalisation complète des plans pour construction du tracé retenu (+ 110 k$) et l'ajout d'un technicien pour la surveillance des travaux d'installation de la conduite plastique au chantier (+ 90 k$).

Services entrepreneurs : les variations de coûts dans ce poste budgétaire sont dues principalement à l'octroi du contrat d'installation de la conduite principale qui est en dessous du budget (- 650 k$), le transfert de l'installation du poste de détente par l'entrepreneur à la section budgétaire «Poste» associée (-135 k$) et finalement à l'extension supplémentaire de conduite pour brancher des nouveaux clients (+ 100k$).

Poste : ce dépassement de coûts est associé au transfert du budget de l'installation du poste de détente par l'entrepreneur (+ 135 k$) de la rubrique «services entrepreneurs» à celle du «poste» et à l'ajout de la télémétrie (+ 50 k$)

Contingence : l'avancement du projet permet de relâcher une partie de la contingence initiale.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE

L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 $)	(69)	(843)
Taux de rendement interne (%)	5,43	7,66
Point mort tarifaire (années)	35,07	4,42

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau à Saint-Marc-des-Carrières.